



**Projet pédagogique  
Espace Jeunes de La Jarne  
2022-2023**

**Acteurs**

Partenariat

Séjour

Citoyenneté

Autonomie

Loisirs

Projets

Ouverture

Echanges

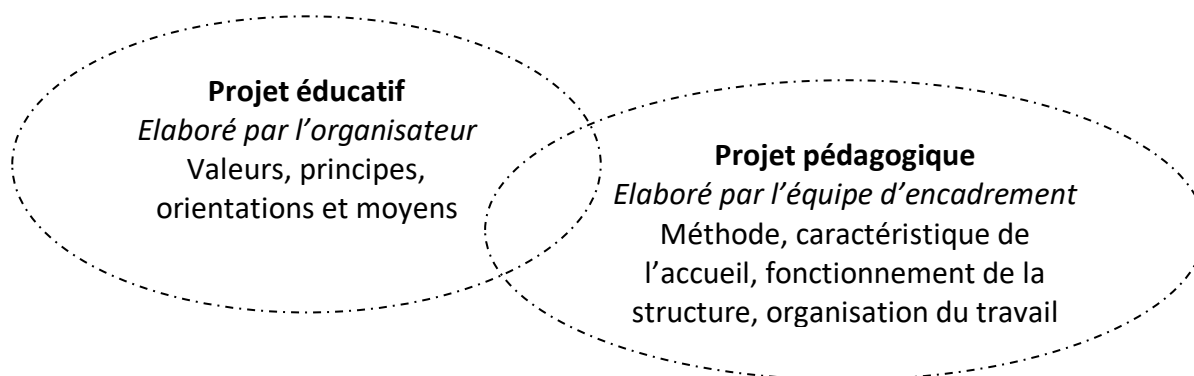


## Préambule

Depuis janvier 2016, la commune a récupéré la gouverne de l'Espace Jeunes (EJ), anciennement administrée par délégation à Angoul'Loisirs, association de Jeunesses et d'Education populaire. La directrice assure la gestion de l'espace, de l'équipe d'animation et l'encadrement du public. Deux animateurs sont également en poste permettant ainsi de diversifier les propositions d'activités et d'élargir certaines périodes d'ouverture (notamment pendant les vacances estivales et les soirées). La vocation principale de ce lieu est d'offrir un espace de loisirs et de projets spécialement dédié aux adolescents de 11 à 17 ans. C'est un accueil collectif de mineurs déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et soutenu financièrement par la CAF de Charente Maritime. Il ne s'agit pas d'un accueil type centre de loisirs avec un fonctionnement fixe mais d'un accueil avec un format souple et flexible notamment en fonction des envies et projets de jeunes.

## Du projet éducatif au projet pédagogique

*Au-delà de son caractère obligatoire, le projet pédagogique permet de dessiner les contours d'un accueil collectif de mineurs, ses objectifs pédagogiques et les moyens alloués.  
Il est la déclinaison opérationnelle du projet éducatif de la ville.*



Il est primordial de préciser que le projet pédagogique de l'Espace Jeunes n'est pas figé. Il sera amené à évoluer en fonction des projets des jeunes et de la réalité du terrain. Les exemples d'activités évoquées dans le document sont donnés à titre indicatif. Il faut laisser une certaine spontanéité et liberté aux jeunes de s'approprier cet espace.

# 1) Présentation de la structure

- Le public

L'Espace Jeunes est accessible aux jeunes de CM2 fréquentant l'école de La Jarne, à partir des vacances scolaires de printemps et jusqu'à 17 ans inclus.

Les Jarnais non scolarisés au sein de la commune, peuvent intégrer l'EJ dès les vacances d'été précédant leur entrée en 6<sup>ème</sup>.

L'Espace Jeunes se réserve le droit d'accepter des jeunes hors commune dans la mesure des places disponibles.

Il est ouvert à tous sans distinction (sociale, économique, culturelle, politique, religieuse, personne en situation d'handicap) et en respectant les principes de la République.

Si le responsable observe une sur fréquentation de l'espace, il sera en mesure d'instaurer un système de roulement afin de permettre à chaque jeune de profiter du local au cours d'une même journée.

- Le lieu

L'Espace Jeunes jouit d'une position géographique privilégiée au sein de la commune. Il est implanté au cœur du pôle sportif composé d'un gymnase (pratique du tennis et badminton), d'un city stade, de terrains de foot et de tennis d'extérieur. L'accessibilité, qu'elle soit motorisée, cycliste ou piétonne, est favorisée par la présence d'un parking et d'une piste cyclable en provenance du centre bourg. Le local se situe à environ 200 mètres d'un arrêt de bus, très fréquenté par les collégiens et lycéens (vers et depuis La Rochelle).

Le lieu sera en priorité réservé aux jeunes Jarnais. Il a une capacité maximum de 18 jeunes en intérieur. (24<sup>1</sup> jeunes pour une activité se déroulant à l'extérieur du local).

- L'aménagement interne de l'espace

Il est nécessaire de préciser que l'aménagement intérieur du local jeune est à envisager en concertation et collaboration avec les jeunes le fréquentant.

A l'intérieur, on distingue une salle spacieuse avec un coin accueil, un coin dédié aux activités, un coin cuisine, bar et salon.

Au fond, on y trouve une cuisine qui peut faire office de « cafet » tenue par les jeunes.

L'équipe encadrante sera en mesure de proposer un lieu avec des possibilités d'utilisation variées et des espaces modulables en fonction des pratiques : détente, réflexion, activités, projets.

- L'équipe pédagogique

L'encadrement est assuré par une directrice, également animatrice, et un animateur.

L'équipe est présente pour proposer des activités de loisirs et de découverte, des moments d'échanges et d'écoute ainsi que l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Des intervenants extérieurs pourront également être sollicités sur des demandes et besoins spécifiques (promotion de la santé, accompagnement, démarches, préventions...).

De manière ponctuelle, des échanges, sorties, rencontres avec les communes voisines, sont mis en place.

---

<sup>1</sup> Réglementation issue du code de l'action sociale et des familles : un animateur pour douze mineurs de six ans et plus

## 2) Les modalités d'accès

- Inscription

Le dossier d'inscription est à compléter via le portail familles.

Pour les nouveaux arrivants sur la commune, une fiche de renseignements est à retirer auprès de la directrice et permettra la création de leur compte via le portail familles.

Chaque jeune inscrit ainsi que son représentant légal doivent accepter et signer le règlement intérieur de la structure.

L'inscription à la structure ne signifie en aucun cas, une obligation de la fréquenter régulièrement. C'est avant tout un accueil informel qui se veut libre et souple. L'équipe encadrante est responsable du jeune exclusivement lorsqu'il se trouve dans le local. Un système de pointage est mis en place pour l'entrée et la sortie.

Ce registre de présence permettra d'évaluer la fréquentation du lieu.

- Politique tarifaire

L'adhésion s'élève à 20 euros et est valable pour une année scolaire (de septembre à fin août).

Les enfants en CM2 auront accès à l'Espace Jeunes à partir des Vacances de Printemps. Le montant de l'adhésion pour les vacances de Printemps, juillet-août et l'année scolaire qui suit est également de 20 euros.

Les accueils libres du mardi soir, mercredi après-midi ainsi que certaines activités pendant les vacances sont gratuites.

D'autres activités demandent une participation financière, suivant le quotient familial (revenus des familles) et sont identifiées par un code couleur correspondant à leur coût réel.

- Horaires d'ouverture

### PÉRIODES SCOLAIRES

Mardi 17h30-18h45  
Mercredi 14h00-18h00  
Vendredi en soirée 18h30-22h00  
Samedi (en fonction du planning d'activités)

### PÉRIODES DE VACANCES

5 jours par semaine en fonction du planning d'activités

Les horaires d'ouverture sont évidemment modulables en fonction des activités, projets, besoins et disponibilités des jeunes. Notamment pendant les vacances scolaires, durant lesquelles des activités ou sorties peuvent être programmées à la journée.

### 3) Objectifs pédagogiques de la structure

C'est donc en accord avec les intentions éducatives de l'équipe encadrante, et en tenant compte des spécificités et du contexte local que les objectifs pédagogiques ont été définis. Ils se déclinent en :

#### Objectifs généraux

- ❖ Objectifs opérationnels (*Ce que nous voulons faire*)
  - ✓ Moyens (*Comment allons-nous le faire*)

#### Objectif 1 :

Permettre aux jeunes d'être acteurs d'un espace qui leur est spécialement dédié

#### ❖ Favoriser l'aménagement et la gestion du local par les jeunes

- ✓ Impliquer les jeunes dans l'aménagement : démarche de réutilisation/récupération, choix du matériel nécessaire
- ✓ Les accompagner dans l'élaboration du budget : quels sont leurs besoins ?
- ✓ Responsabiliser les jeunes sur la gestion du local : «cafet », entretien, matériel

#### ❖ Accompagner les jeunes dans leur projet personnel et collectif (professionnel, scolaire, loisirs)

- ✓ Placer le jeune dans une position d'acteur (l'animateur a un rôle d'accompagnateur)
- ✓ Accompagner les jeunes dans une démarche d'autofinancement de leurs projets
- ✓ Etre en mesure de réorienter vers des personnes et/ou structures ressources

#### ❖ Permettre aux jeunes d'être force de proposition et acteurs de leurs temps d'activités

- ✓ Co-construction du planning avec les jeunes (sorties, temps forts, soirées thématiques...)
- ✓ Possibilité de créer et animer des ateliers (radio, musique, danse...)

#### Objectif 2 :

Favoriser la citoyenneté, l'ouverture des jeunes sur leur territoire

#### ❖ Favoriser l'implication des jeunes au sein de la vie locale

- ✓ Privilégier leur engagement sur la commune (chantiers jeunes)
- ✓ Permettre leur implication dans des manifestations locales : carnaval, marché de Noël, fête des écoles
- ✓ Se rapprocher des associations locales
- ✓ Ecriture d'articles dans le journal de la commune

### ❖ **Mettre à disposition des jeunes des supports d'expression**

- ✓ Création de commission jeunesse : partage, échange, envie
- ✓ Création d'un mur d'expression
- ✓ Mise en place d'une boîte aux lettres (suggestions, gestion de conflits...)

### ❖ **Encourager les démarches de partenariats**

- ✓ Favoriser les rencontres et projets inter structures (partenariats et mutualisation)
- ✓ Permettre la mobilité et la découverte du territoire Rochelais

## **Objectif 3 :**

Favoriser la cohésion sociale et l'esprit de solidarité

### ❖ **Permettre l'ouverture culturelle et sociale des jeunes**

- ✓ Organisation de débats autour des sujets d'actualités
- ✓ Au travers des pratiques sportives et culturelles : initiations
- ✓ Participation aux manifestations locales

### ❖ **Développer la connaissance de l'autre**

- ✓ Travailler la notion de passerelle : enfant-adolescent-adulte
- ✓ Engager un travail de prévention sur des thématiques repérées comme étant prioritaires, voire sensibles
- ✓ Provoquer les échanges intergénérationnels

En résumé, notre volonté éducative est que cet espace devienne un lieu de rassemblement pour les jeunes, où ils pourront aussi bien participer à des activités mais aussi profiter de moments de temps libre laissant place à la détente et à la décompression.

L'objectif n'étant pas de proposer un accueil dans le prolongement de l'accueil de loisirs, mais bien d'accompagner les jeunes dans des démarches et projets amenant à les responsabiliser et les rendre autonome.

Un travail d'explication de la finalité de cet espace sera à mener de manière attentive auprès des parents afin d'assurer une information concernant ses objectifs et son fonctionnement.

### 3) Les activités

- L'accueil du mardi soir (nouveau 2022)

Depuis septembre 2022, l'espace Jeunes est désormais ouvert le mardi soir de 17h30 à 18h45.

Les objectifs de ce nouveau temps d'accueil sont divers :

- proposer aux jeunes un créneau consacré à l'aide aux devoirs
- favoriser les temps d'échanges thématiques en petits groupes
- élargir les temps d'ouverture et permettre à certains jeunes, non disponibles le mercredi après-midi, d'accéder à l'Espace Jeunes

- Les accueils libres du mercredi

L'Espace Jeunes est accessible aux jeunes inscrits le mercredi de 14h00 à 18h00 :

- En accueil libre : jeux de société, babyfoot, confections diverses en fonction des projets en cours, échanges, discussions...

Les jeunes sont libres de leur venue ainsi que du temps qu'ils souhaitent y rester (simple passage ou présence plus longue).

L'objectif de ces temps d'accueils libres est de permettre aux jeunes de se retrouver dans un lieu qui leur est dédié.

- Sur des activités (suivant la programmation)

Ces accueils du mercredi permettent également à l'équipe encadrant de maintenir le lien avec les jeunes pendant la période scolaire.

- Les soirées thématiques du vendredi soir

Pendant la période scolaire, des soirées thématiques peuvent être proposées (à l'initiative des jeunes et/ou de l'équipe d'animation) le vendredi soir : sorties, soirées à l'Espace Jeunes, rencontre inter structure...

Généralement le temps du repas est inclus afin de favoriser les échanges et la partage.

L'équipe privilégie les repas type « auberge espagnole » pour davantage de convivialité.

La volonté de l'équipe d'animation est de proposer des temps différents, de pérenniser et renforcer les liens avec les jeunes.

- L'ouverture du samedi

Sur projets spécifiques et/ou demandes des adhérents, l'Espace Jeunes peut exceptionnellement être ouvert le samedi (Bénévolat, action de financement, marché de Noël, Festiprev, CleanUp Day...).

- Les séjours (5 jours)

Les séjours peuvent être soit :

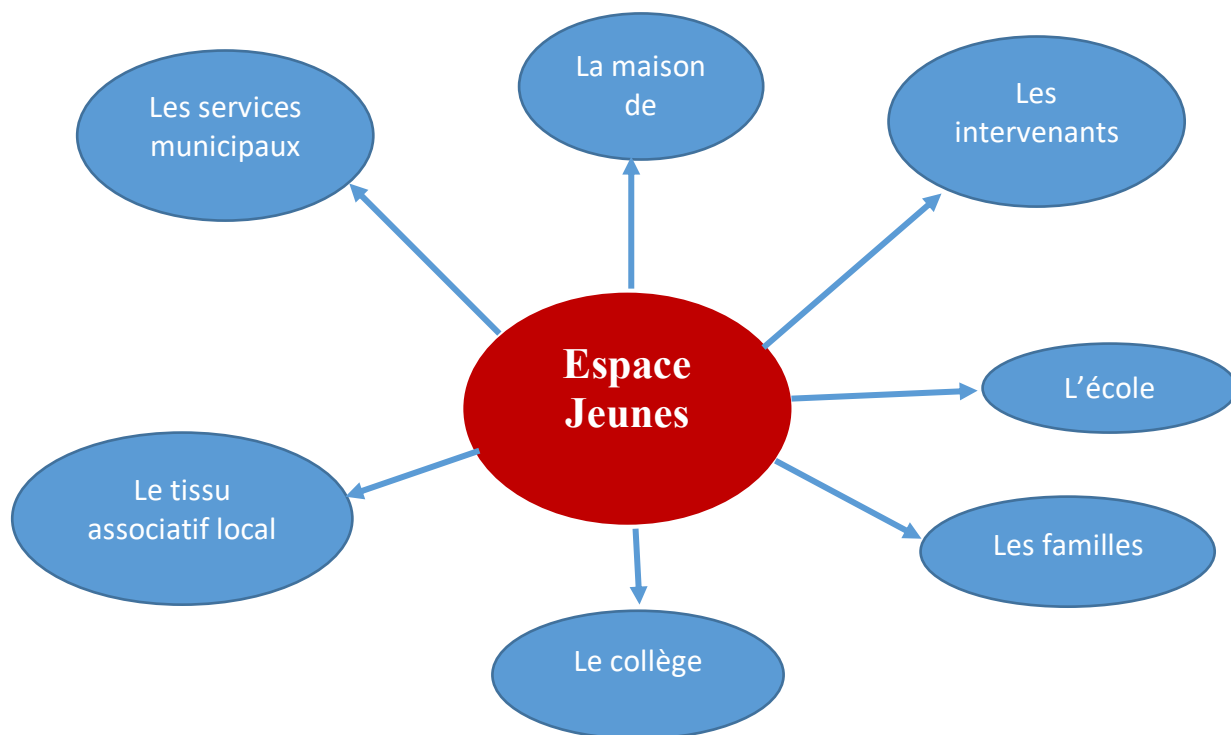
- Mutualisés avec une voir plusieurs structures afin de favoriser la rencontre, l'échange et l'ouverture entre jeunes. Cela permet notamment d'accentuer la dynamique de groupe et de diversifier les possibilités d'animations.
- Propre à l'Espace Jeunes

Ce choix se réfléchira de manière collective en fonction des envies des jeunes, des propositions de l'équipe encadrante ainsi que des opportunités de mutualisation.

Les séjours sont réfléchis, mis en place par les jeunes accompagnés par l'équipe d'animation. Le développement de l'autonomie est au cœur de ce type de projet.

A ce titre-là, des commissions jeunes seront mises en place afin de formaliser et de valoriser leur implication dans l'organisation de leurs séjours.

- Les partenariats



#### 4) Points divers :

- Responsabilité

La responsabilité de l'encadrant se limite à l'enceinte du bâtiment modulaire.

La commune précise que le city stade ne fait pas parti de l'Espace Jeunes. L'encadrant est déchargé de toute responsabilité dès lors que le jeune se trouve en dehors du local.

Une exception sera faite dans le cadre d'activités proposées par le local sur le complexe sportif (city stade, terrains de football et de tennis extérieurs). La responsabilité de l'encadrant s'appliquant uniquement dans ce cas-là.

- Déplacements

Si une activité est programmée hors du territoire jarnais, l'utilisation des transports en commun (bus de ville) sera privilégiée.

Les mini bus de la commune sont également un moyen de transport fréquemment utilisé en fonction des activités et permet des déplacements hors du territoire de l'agglomération.

De manière exceptionnelle, les parents pourront, le cas échéant, être sollicités pour participer à ces déplacements par un système de covoiturage.



- Drogue et alcool

LA CONSOMMATION DE STUPEFIANTS ET D'ALCOOL EST STRICTEMENT INTERDITE AU SEIN DE L'ESPACE JEUNES AINSI QU'AUX ABORDS DE LA STRUCTURE.

La prévention des pratiques addictives représente un enjeu éducatif majeur des espaces de loisirs collectifs de jeunes. Le cadre facilite davantage les échanges/débats avec des adultes, sortant ainsi des relations d'apprentissage normatives de l'enseignement scolaire.

C'est pourquoi, l'Espace Jeunes constitue un lieu privilégié pour conduire des actions de prévention s'appuyant sur l'échange de connaissances avec l'animateur et/ou le policier municipal, des structures partenaires, l'organisation de soirées thématiques et/ou débats...

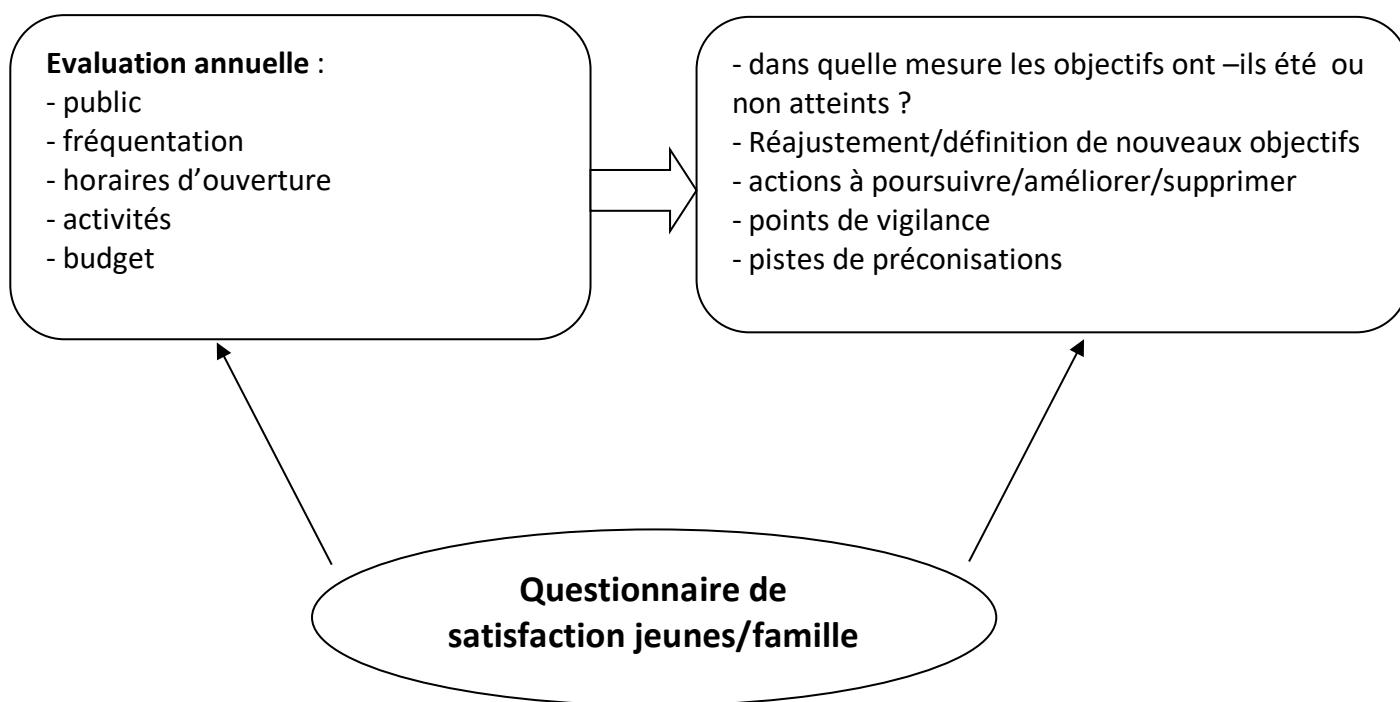
EN CAS DE NON-RESPECT, La direction se réserve le droit de prendre des mesures plus sévères si ce manquement à la règle venait à se répéter, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive de l'Espace Jeunes.

## 5) L'évaluation

*L'évaluation est un moment clé de tout projet. Elle permet notamment d'examiner la cohérence, l'efficacité et la pertinence des actions menées au regard des objectifs initialement fixés dans les projets pédagogique et éducatif.*

La méthodologie choisie privilégiera la participation des acteurs de l'Espace Jeunes : parents/jeunes/partenaires/animateurs/organisateur. L'évaluation est avant tout un outil de coopération et d'aide à la décision: partager, réadapter, échanger, analyser.

L'équipe encadrante mettra en place des outils d'évaluation en fonction des différents temps : avant/pendant/après.



Il s'agit de mener une démarche d'évaluation continue favorisant la réactivité et les réajustements. C'est également l'opportunité d'analyser et de réinterroger nos propres pratiques en tant que professionnels : est-ce que l'intervention est adaptée au public ? Les outils de travail sont-ils pertinents ?

L'évaluation permettra de faire évoluer et d'ajuster le projet pédagogique et donc la structure, d'anticiper les moyens et le budget prévisionnel associé.